



**Fabrice Roulliaux militant CGT de PSA Rennes  
condamné à deux mois ferme !**  
**Yann Tavernet militant CGT PSA Tremery  
Condamné à 500 € d'amende**

Poissy le 27 avril 2016

La Justice du Gouvernement Valls continue à s'en prendre aux militants CGT et à la liberté de manifester dans le cadre de la mobilisation contre la loi travail.

Après avoir condamné Joël Moreau, ancien Délégué Central du groupe PSA et militant CGT de PSA Mulhouse, à une peine d'amende, la Justice vient de condamner notre camarade Fabrice Roulliaux délégué CGT à l'usine de PSA Rennes à deux mois de prison ferme.

Nos deux camarades sont grossièrement et faussement accusés de rébellion.

Ils ont bien sûr contesté en bloc les accusations mensongères dont ils faisaient l'objet et font logiquement appel des décisions.

Fabrice écope d'une peine de prison ferme car il refuse d'accepter la peine de 120 heures de TIG (Travaux d'Intérêt Général).

Il est aussi condamné à 600 € d'amende pour avoir refusé de donner son ADN.

Accepter cette peine c'était reconnaître d'avoir commis un délit. Pour Fabrice, il n'en était pas question.

La CGT de PSA apporte son soutien total à ses militants CGT et dénonce avec la plus grande fermeté cet acharnement du pouvoir politique de faire passer des militants syndicaux pour des délinquants.

Ce sont des procès politiques !

Si le Gouvernement pense pouvoir faire baisser la tête et intimider les militants de la CGT par cette politique de répression, il fait fausse route.

La CGT de PSA exige l'annulation complète des peines et la relaxe pure et simple de Fabrice et de Yann.

Jean-Pierre MERCIER  
Délégué Syndical Central  
Twitter : @JPierre\_Mercier